

Délibération n°2022-003CA

Conseil d'administration du 04/03/2022

Administrateurs en exercice	<p><u>Collège Collectivités locales</u> : Collectivité européenne d'Alsace (N. Marajot-Guthmuller titulaire) ; Ville de Strasbourg (A. Feltz et O. Tufuor titulaires) ;</p> <p><u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret et M-E Isner, titulaires) ; Siel Bleu (J-D Muller, titulaire)</p> <p><u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann, titulaire) ; Unis vers le sport (B. Steinmetz, titulaire), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard, titulaire)</p> <p><u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (L. Vivet, titulaire) ; HUS (Y. Sammour, titulaire)</p> <p><u>Collège mutuelles</u> : MGEN (J-M Grunert, titulaire)</p>
Administrateurs présents	A.Feltz ; O. Tufuor ; F. Favret ; J-D Muller ; Y. Ehrmann ; B. Steinmetz ; E ; Richard ; L. Vivet ; Y. Sammour
Pouvoirs	N. Marajot-Guthmuller à A. Feltz J-M Grünert à O. Tufuor M-E Isner à F. Favret
Assistaient au CA	<p>A. Luque (responsable administratif et financier)</p> <p>M. Jung (responsable du pôle accompagnement)</p> <p>P. Blanc (chargée d'études)</p> <p>A. Poinot (coordinateur sportif)</p> <p>F. Moziane (coordinatrice paramédicale)</p> <p>C. Bildstein (médecin référent)</p> <p>L. Rebouah (cheffe de projet prévention)</p> <p>J. Wisshaupt-Claudiel (représentante comité des usagers)</p> <p>H. Turan (adjointe à la maire Ville de Strasbourg en charge de la jeunesse)</p> <p>T. Mutel (Ville de Strasbourg, service santé et autonomie)</p>

	S. Schwaller (Ville de Strasbourg, direction des sports) A. Hureaux (ARS Grand Est) Charline Berron (CPAM Bas-Rhin) Claude Schneider (ODS) Fedoua Salim (CAAPS) J-M Meyer (France assoc santé) J. Meyer (IREPS) P. Landois (Biovalley France) S. Charpentier (Région Grand Est)
Excusé	F. Jouan (directeur de la Maison Sport Santé)
Aujourd'hui, vendredi 04 mars 2022, en vertu de la convocation du 19 janvier 2022, les membres du conseil d'administration de la Maison Sport Santé de Strasbourg se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Alexandre Feltz.	

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des GIP

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la convention constitutive du GIP Maison Sport Santé de Strasbourg adoptée le 21/12/2020

Vu le budget initial 2021 du GIP Maison Sport Santé de Strasbourg adopté le 21/12/2020

Vu le budget rectificatif 2021 du GIP Maison Sport Santé de Strasbourg adopté le 25/11/2021

Vu le visa de l'annexe financière de l'ordonnateur établi le 01/03/2022

Considérant ce qui suit :

Suite à sa première année d'existence budgétaire (2021), il est proposé au vote du Conseil d'administration le compte financier de l'exercice 2021.

Ce compte financier retrace les opérations comptables enregistrées au titre de l'exercice 2021 aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Sont présentés et soumis au vote du Conseil d'administration les éléments suivants :

- 1) Bilan (annexe 1)
- 2) Situation patrimoniale compte financier 2021 :
 - Compte de résultat (annexe 2)
 - Calcul de la capacité d'autofinancement (annexe 3)
 - Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés (annexe 3)

- 3) Annexe des comptes annuels (annexe 4)
- 4) Balance des comptes des valeurs inactives – Pas de valeurs inactives comptabilisées
- 5) Rapport de gestion de l'ordonnateur (annexe 5)

Sont présentés pour information au Conseil d'administration les éléments suivants :

- 1) Tableaux des autorisations d'emplois et autorisations budgétaires (annexe 6)
- 2) Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie (annexe 7)
- 3) Opérations pour compte de tiers – Pas d'opérations pour compte de tiers
- 4) Tableau des dépenses par destination ; (annexe 8)
- 5) Plan de trésorerie ; (annexe 9)
- 6) Tableau des opérations pluriannuelles en exécution - Pas d'opérations pluriannuelles en exécution
- 7) La balance des comptes (annexe 10)

Le Conseil d'administration a compétence pour procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos. Le résultat comptable de l'exercice 2021 s'établit à : -23 128,63 €.

Conformément aux mentions précisées dans la Convention constitutive du Groupement et notamment son article 19, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter ce résultat en compte de report à nouveau afin de pouvoir l'apurer par des résultats excédentaires ultérieurs.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ADOpte le tableau d'équilibre financier tel que figurant en annexe de la présente délibération

ADOpte le bilan tel que figurant en annexe de la présente délibération

ADOpte le compte de résultat, le calcul de la capacité d'autofinancement, l'état de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés tels que figurant en annexe de la présente délibération

ADOpte l'annexe des comptes annuels tel que figurant en annexe de la présente délibération


ADOpte le rapport de gestion de l'ordonnateur tel que figurant en annexe de la présente délibération

ADOpte l'affectation du résultat en compte de report à nouveau

Vote contre	0
Abstention	0
Vote pour	<u>Collège Collectivités locales</u> : A. Feltz et O. Tufuor ; pouvoir de N. Marajo-Guthmuller <u>Collège université, recherche, fondation</u> : (F. Favret et pouvoir de M-E Isner ; J-D Muller <u>Collège associations</u> : Y. Ehrmann B. Steinmetz, E. Richard <u>Collège établissements de santé</u> : L. Vivet, Y. Sammour <u>Collège mutuelles</u> : pouvoir de J-M Grünert
Décision	Le compte financier 2021 est adopté. Le déficit constaté de 23 128,63 € est affecté en report à nouveau.

Certifiée exécutoire par Alexandre Feltz, président de la Maison Sport Santé de Strasbourg le 04/03/2022 :

Signature :

A handwritten signature consisting of several overlapping, stylized lines, possibly representing the letters 'S' and 'B'.A large, faint, and illegible watermark or ghosted text, possibly a signature or name, oriented diagonally across the page.